



## Le Maire

*Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.*

*J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Duc d'Orléans le 24 septembre 2022.*

*Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.*

### POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

#### • Ancien Hôtel Crowne Plaza

Plusieurs riverains m'ont interrogé sur le devenir de l'ancien Hôtel Crowne Plaza situé boulevard Victor Hugo. Un permis de construire a été déposé pour la création de logements de haut standing et de logements sociaux (30% conformément à la loi). Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2023 et leur durée sera d'environ 2 ans.

#### • Fréquence de passage des bus

La problématique de l'allongement des fréquences de passage des bus depuis plusieurs semaines a été évoquée. Comme vous l'aurez sans doute lu dans la presse, celui-ci fait suite à l'importante pénurie de chauffeurs (près de 1000) à laquelle la RATP doit faire face depuis la rentrée.

Île de France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, a rappelé à la RATP son obligation d'honorer son contrat d'exploitant et plusieurs mesures sont en réflexion pour promouvoir et faciliter les recrutements

### • **Stationnement motos payant à Paris**

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur les conséquences de la mise en stationnement payant des deux-roues motorisés à Paris depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Des contrôles sont réalisés sur la Ville, notamment aux abords des stations de métro de la ligne 1 et aux portes de Paris. Des mesures seront prises pour les Neuilléens (macaron résident pour stationnement gratuit et stationnement payant pour les non Neuilléens) si les retours de l'enquête en cours démontraient un report abusif du stationnement des motos et scooters à Neuilly.

### • **Sobriété énergétique**

Face à la crise énergétique, la Ville a rapidement pris plusieurs mesures. Ainsi la température des bâtiments communaux sera régulée à 19° et celle de la piscine diminuée de 2°. L'éclairage public est d'ores et déjà économe en énergie. En effet, depuis plusieurs années lors des rénovations les lanternes sont systématiquement remplacées par des lanternes LED. Par ailleurs l'éclairage public est allumé plus tard le soir et éteint plus tôt le matin.

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (vélos et scooters sur trottoirs, pigeons, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 24 septembre.**

## **À SAVOIR**

### • **Nouveau site Internet**

Plus moderne, plus dynamique et performante, une nouvelle version du site Internet de la Ville est disponible depuis le 4 octobre.

Désormais, avec votre compte usager personnel vous pourrez réaliser toutes vos démarches en ligne et suivre leur avancement. Cette nouvelle fonctionnalité vous permettra d'être rassuré sur la prise en compte de vos demandes et vous donnera la possibilité d'un dialogue agile avec les services de la Ville.

Évolutif, ce nouveau site proposera également des mises à jour et de nouveaux services pour mieux vous satisfaire et répondre aux besoins émergents. Rendez-vous sur : <https://www.neuillysurseine.fr>

## • Forum des Présidents de copropriétés 2022

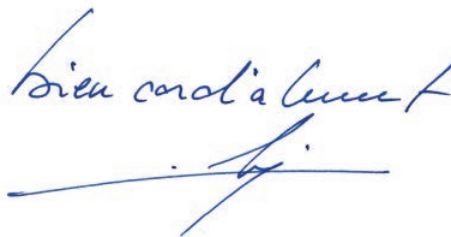
Depuis quelques années, la Ville organise un Forum à l'attention de vos Présidents de conseils syndicaux d'immeubles afin de les informer prioritairement des enjeux d'urbanisme, de voirie, mais aussi de toutes les évolutions directement liées à la gestion de vos immeubles et de vos quartiers. Ces rendez-vous leur permettent aussi de relayer les problématiques particulières que vous souhaitez soumettre à la Ville.

Le 3<sup>ème</sup> Forum des Présidents de copropriétés aura lieu le 30 novembre prochain de 18 heures à 22 heures au Théâtre des Sablons.

Afin de nous aider à ce que vos conseils syndicaux d'immeubles puissent bien être invités et représentés, merci de leur transférer ce message et/ou de renseigner le formulaire en ligne : <https://www.neuillysurseine.fr/salon-copros>  
Une invitation personnelle leur sera adressée 15 jours avant l'événement.

Cette rencontre a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Duc d'Orléans.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier



**Jean-Christophe FROMANTIN**  
Vice-président du Département des Hauts-de-Seine

### Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -   Jean-Christophe Fromantin

**Adresse postale :** M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

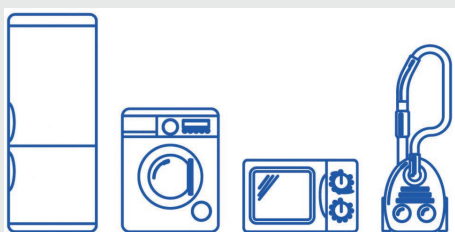
**Cabinet du Maire :** 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE [neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)



### APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE

Un objet abandonné, un problème sur un chantier, un animal errant, un dépôt sauvage ou encore une dégradation du sol... ne restez plus sans voix. **Neully voix publique** vous permet de déclarer des anomalies de voirie sur votre smartphone ! ».



### COLLECTE D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Gratuite et en porte à porte Ecosystem collecte chez vous, gratuitement et sur RDV le gros électroménager.

Ce service est déployé en partenariat avec la Ville de Neully-sur-Seine. Retrouvez toutes les informations sur :

[www.neullysurseine.fr/page/les-collectes-des-dechets](http://www.neullysurseine.fr/page/les-collectes-des-dechets)



### ASSOCIATIONS : FAITES-VOUS CONNAITRE

La vie associative culturelle de la Ville permet aux Neülléens de s'épanouir. La diversité des pratiques proposées offre à chacun la possibilité de s'ouvrir à ses passions, et d'accompagner les vocations. Vous êtes une association ? Faites-vous connaître afin de valoriser votre activité !

<https://www.neullysurseine.fr/page/faites-vous-connaître>



### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la **Lettre aux responsables de copropriété** numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neullysurseine.fr/newsletter](http://www.neullysurseine.fr/newsletter)